

Bonne information du consommateur

Les biscuits et les gâteaux sont fabriqués avec de nombreux ingrédients : farine, œufs, sucre, lait, matières grasses, chocolat, fruits, ... peuvent entrer dans la composition des biscuits et des gâteaux. L'information du consommateur sur les ingrédients mis en œuvre dans la recette est fondamentale.

Cette bonne information du consommateur est essentielle. Les Biscuitiers s'engagent à fournir des informations claires, pertinentes, transparentes et loyales.

En plus du respect de la réglementation en vigueur, les Biscuitiers s'engagent en matière de :

- lisibilité des informations,
- mise en relief des ingrédients,
- information nutritionnelle.

Préserver les informations de manière lisible

"Toutes les informations d'étiquetage ... doivent être facilement compréhensibles ... Elles sont inscrites à un endroit apparent et de manière à être visibles, clairement lisibles et indélébiles..."

(Article R.112-8 du Code de la Consommation)

Afin de respecter cet engagement de "lisibilité", les Biscuitiers s'engagent à suivre dans la mesure du possible les recommandations de l'ANIA en matière de lisibilité de l'étiquetage. Celles-ci visent à permettre une bonne lisibilité dans des conditions normales de lecture (brochure : comment rendre vos étiquetages plus lisibles), en particulier en ce qui concerne :

- L'emplacement des informations légales (liste des ingrédients, dénomination de vente, date et poids...) ; il est recommandé d'éviter les pliures, la zone de déformation du sliver,
- la couleur et le contraste qui devront être optimisés pour permettre une bonne lisibilité,
- la forme et la taille des caractères (corps 8, à titre indicatif).

